

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 974-249740101-20221207-2022\_141\_BC\_9-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 décembre 2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE** à 14 h 00,  
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la  
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**  
Nombre de présents : 11  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 3

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2022\_141\_BC\_9**  
*Validation de la demande de co-  
financement pour le poste de chef  
projet dédié au Sentier Littoral Ouest  
auprès du Fonds Outremer (AFD)*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI

**NOTA :**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Le Président certifie que :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE

- la convocation a été faite le :  
29 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
12/12/2022

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

**AFFAIRE N°2022\_141\_BC\_9 : VALIDATION DE LA DEMANDE DE CO-FINANCEMENT POUR LE POSTE DE CHEF PROJET DÉDIÉ AU SENTIER LITTORAL OUEST AUPRÈS DU FONDS OUTREMER (AFD)**

Le Président de séance expose :

**Le contexte**

Le TCO souhaite poursuivre la mise en œuvre du projet de sentier littoral Ouest pour offrir un sentier littoral continu sur le territoire de l'Ouest, qui constituera à la fois une nouvelle offre de randonnée pédestre aux Réunionnais et touristes, accessible à tous ; un outil de valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel et paysager de l'Ouest ; et une offre de mobilité douce sur le territoire.

Fort de ses expériences par les réalisations précédentes (aménagement de la Pointe de Trois Bassins, du sentier littoral en forêt domaniale de Saint Paul) et en tant que gestionnaire d'espaces naturels littoraux et péri-urbains, le TCO a conscience des enjeux pour mener à bien ce projet. Ainsi, l'aménagement de ce littoral stratégique, long de 57 km, reste long et complexe, étant donné l'hétérogénéité du littoral en termes de typologie de milieux ou de réglementation : zone balnéaire densifiée, zone industrielle, espace littoral sauvage et préservé, plages de pontes des tortues marines, réserve naturelle marine, espaces naturels remarquables du littoral, site classé loi 1930, etc.

C'est pourquoi, afin d'accélérer la réalisation du sentier littoral ouest, il est nécessaire de disposer d'une ingénierie technique et financière dédiée à ce projet structurant en affectant un chef de projet dédié à ce poste.

Dans le cadre de la présente demande, le chef de projet aura pour mission de réaliser les deux tronçons suivants, qui sont ou seront sous maîtrise foncière publique du Conservatoire du Littoral – la maîtrise foncière étant indispensable à l'aboutissement, pérennité et sécurisation du passage des usagers :

- Tronçon Nord Saint Leu : Pointe de Trois-Bassins (Trois-Bassins) - Pointe des Châteaux (Saint Leu) ;
- Tronçon Sud Saint Leu : Pointe des Frangipaniens (Saint Leu) – Ravine des Sables (Saint Leu).

**Description de la demande de co-financement pour le poste de chef de projet SLO auprès du Fonds Outre Mer**

Le TCO sollicite le co-financement de la chefferie de projet pour la réalisation du projet de sentier littoral ouest. En effet, faisant face à des contraintes financières et en termes d'effectifs salariés, le TCO souhaite bénéficier d'un appui à la mise en œuvre de ce projet stratégique à rayonnement régional.

Ce projet partenarial nécessite en effet le recrutement :

- d'un chef de projet de type senior ;

- de profil ingénieur territorial de catégorie A ;
- pour une durée de 5 ans (durée nécessaire pour la réalisation des travaux) ;
- ayant des compétences avérées en pilotage de projet (de la définition, au suivi de la maîtrise d'œuvre, des procédures et des autorisations réglementaires) mais également en suivi de travaux, ingénierie foncière, ingénierie financière, gouvernance, communication et définition technique de la gestion du sentier qui sera assuré par le TCO.

De plus, ce projet nécessite une expertise spécifique sur les réglementations en vigueur sur les espaces naturels littoraux, véritable parcours du combattant pour concilier enjeux de préservation des espaces naturels, gestion des usages péri-urbains, touristiques, sportifs et de loisir face aux faisabilités techniques et réglementaires.

La maîtrise foncière étant indispensable pour pouvoir aménager un sentier littoral accessible à tous, il est proposé d'avancer et de prioriser l'aménagement des portions en maîtrise foncière publique. Les portions dont le Conservatoire du littoral est d'ores et déjà propriétaire (ou est en voie de l'être) sont donc privilégiées pour poursuivre la réalisation du sentier littoral ouest.

Ainsi, le travail en étroite collaboration avec le conservatoire du littoral est indispensable. Il est donc proposé de favoriser l'hébergement du chef de projet dédié dans les locaux du Conservatoire du littoral afin de permettre au chef de projet de bénéficier de l'expertise et de la communauté de travail du Conservatoire du littoral, réalisant depuis plus de 45 ans des sentiers littoraux sur ses terrains.

#### **Plan prévisionnel de financement**

Le tableau ci-dessous présente le plan prévisionnel de financement associé à la demande de subvention à faire au Fonds Outre-Mer (FOM) de l'Agence Française de Développement (AFD) :

	Coût prévisionnel estimé	Part TCO (20%)	Part de subvention Fonds Outre-Mer (80%)
Coût annuel du recrutement d'un ingénieur territorial, catégorie A, expérience de 5 à 10 ans, sous contrat de projet (charges sociales et patronales incluses)	60 000€	12 000 €	48 000 €
Durée de recrutement	5 ans – contrat de projet		
Coût total du recrutement pour la durée du projet	300 000 €	60 000 €	240 000 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/11/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 15/11/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé du Président de séance,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER la demande de cofinancement pour le poste de chef de projet de sentier littoral ouest auprès du Fonds**

**Outre Mer (AFD) ;**

Envoyé en préfecture le 07/12/2022  
Reçu en préfecture le 07/12/2022  
Publié le   
ID : 974-249740101-20221207-2022\_141\_BC\_9-DE

**-AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président